N° 192 — 12e Année

CINQ CENTIMES

Mercredi 11 Juillet 1906

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

TARTUFES

Si, du moins, ces professionnels du boucan et du scandale qui travaillent avec tant d'acharnement à entretenir le trouble et l'agitation dans notre pays, avaient le courage de leurs actes !

Mais non ! Leurs beaux exploits accomplis, ils se hâtent d'en décliner la responsabilité. Ils cherchent à donner le change. Ils geignent hypocritement que ce n'est pas leur faute : on a été injuste à leur égard, on les a provoqués...

L'autre jour, la *Dépêche*, après avoir célébré comme un héros le plus Lasies, après s'être associée à ses basses injures contre le président du Conseil, accusait M. Paul Deschanel d'avoir causé le scandale dont la Chambre fut vendredi le théâtre, « par sa partialité révoltante contre le député du Gers.

Le lendemain, elle allait plus loin encore dans la violence et dans la mauvaise foi. Vaulant, sans doute, ne pas être en reste avec le « vaillant » Lasies, elle traitait d'assassins les députés qui avaient empêché cet énergumène de se livrer à des voies de fait sur la personne de M. Waldeck-Rousseau.

On se rappelle la scène. Après avoir expectoré, à la tribune, toutes les grossièretés qui lui sont habituelles et qui font l'admiration de la *Dépêche*, M. Lasies, voyant que le président du Conseil se retirait pour éviter de se trouver plus longtemps en présence de ce goujat, se précipita sur lui, les poings en avant, comme un fou furieux, s'efforçant de l'atteindre et de le frapper.

Un certain nombre de députés s'interposèrent. Ils mirent à la raison cet épileptique. Et la *Dépêche* les traite d'assassins ! Et elle « dénonce vigoureusement l'attentat dont a failli être victime M. Lasies. »

Pour un peu, elle nous raconterait que c'est M. Waldeck-Rousseau qui a assailli le député du Gers.

Puis, c'est le cas de M. Papillaud, ce rédacteur de la *Libre Parole*, qui, à la grande joie de la *Dépêche*, a crié « d'une voix forte » à M. Peignot, député de la Marne : « Vous êtes un lâche ! » et qui a répété la même insulte à l'adresse de tous les députés de la gauche.

Le bureau de la Chambre qui, notez-le bien, comprend des membres de la droite, a décidé, à l'*unanimité*, d'interdire jusqu'à nouvel ordre à ce journaliste l'accès du Palais-Bourbon. Assistât la *Dépêche* de s'indigner. « Cette décision est absolument injustifiée, dit-elle, puisque c'est le député Peignot qui est l'agresseur. »

Est-ce que ce serait lui, par hasard, qui aurait traité M. Papillaud de « lâche » ?...

Et c'est, continuellement, de la part des cléricaux-nationalistes, la même tartuferie.

Ils organisent le boucan à la Chambre. Ils apportent à la tribune le langage des soutaneurs. Ils se livrent à des violences sur la personne des républicains, qui sont bien obligés de se défendre.

Et leurs journaux prennent ensuite des airs compassés pour déplorer ces scandales.

Et la *Dépêche* gémit sur la déconsidération du régime parlementaire, et feint de rêdouter l'avènement du césarisme qu'elle appelle, secrètement, de tous ses vœux.

Tartufes !

Enfin, voici venir la revue du 14 juillet.

A Paris, les cléricaux-nationalistes, qui ont déjà plusieurs fois, à Longchamps et à Auteuil, insulté et assailli le Président de la République, se préparent à renouveler leurs habituels exploits. Les républicains et les socialistes décident de ne pas laisser le champ libre à ces braillards nationaleux.

Alors, un nationaliste de marque, M. Galli, conseiller municipal de Paris, et directeur du journal de Déroulède, le *Drapeau*, entre en scène et déclare aux journaux que les nationalistes sont des gens bien pacifiques et bien sages, qui ne se plaisent que dans la tranquillité et le calme, et qui n'ont l'intention de faire aucune manifestation.

A Lille, on distribue de par la ville des petits papiers verts invitant les « patriotes » à aller « acclamer l'armée. » Cet appel ne porte aucune signature. Le papier anonyme est l'arme familière des cléricaux nationalistes. Il convient bien à leur courage.

Le *Réveil du Nord* répond en convant les républicains et les socialistes à opposer leurs acclamations républicaines à celles des cléricaux-césariens.

Et la *Dépêche*, encore, de protester. « Les collectivistes-internationalistes, dit-elle, désirent-ils provoquer des troubles regrettables à l'occasion des revues du 14 juillet ? »

Serait ce donc les socialistes qui auraient fait distribuer les petits papiers anonymes ? La *Dépêche* l'insinue presque par cette phrase perfide : « L'organe révolutionnaire toujours au courant de ce qui se passe dans le groupe nationaliste libre... »

Et elle ajoute, de son air le plus innocent : « N'étant point renseignés sur la conduite des nationalistes... »

Point renseignés !... Qu'est-ce que cette nouvelle plaisanterie ?

Est-ce que les cléricaux et les nationalistes ne sont pas de seules et mêmes personnes ? Est-ce qu'à la réunion nationaliste de la Scala nous avons vu pénétrer dans la salle autre chose que des cléricaux notoires et militants ? Est-ce que le « groupe nationaliste » existerait seulement à Lille s'il n'avait le parti clérical pour le soutenir de ses troupes et de son argent ?

Allons, messieurs les entrepreneurs de boucan et d'agitation, cessez de vouloir donner le change au public, qui sait à quoi s'en tenir sur votre compte.

Prenez donc une attitude plus sincère et plus crâne ! Ayez le courage de vos actes !

Assez de tartuferie !

Georges ROBERT

La Hernie guérie

PAR LA MÉTHODE CLAVERIE

On ne peut revenir trop souvent sur les découvertes utiles à l'humanité. De ce nombre est, au premier rang, la presse médicale et scientifique a signalé le merveilleux traitement de la Hernie par le nouveau bandage pneumatique et sans ressort. Nous ne sommes plus ici en présence d'un essai, mais d'une expérience certaine, d'un succès définitif, attesté par des milliers de guérisons. Il serait trop long de parcourir le volumineux correspondance qui en fait foi. Cependant, parmi tant de lettres décisives, il nous est impossible de ne pas en citer une d'autant plus remarquable qu'elle s'applique à un cas herniaire réputé incurable. Nous copions textuellement :

« Aix-les Bains, 30 décembre 1895.

» Monsieur Claverie,

» Avec un grand plaisir, je vous envoie de mes nouvelles.

» J'ai l'honneur de vous remercier infiniment. Je ne peux pas vous faire comprendre combien mon cœur a pour vous de gratitude.

» Voilà un mois passé que ma hernie a disparu complètement. Depuis le 25 novembre, elle ne descend plus, grâce à vous et à votre bandage.

» Depuis quarante-cinq ans, je souffrais le martyre. J'avais supporté une opération horrible croyant bien faire, mais sans résultat. Il a fallu que le bon Dieu me fasse découvrir votre adresse. Jamais je n'espérais voir le jour de bonheur où je serais débarrassé d'une pareille infirmité. Cependant, je suis gaillard après soixante-six jours seulement d'application de votre bandage.

» Je vous souhaite une bonne année et une longue vie pour que vous puissiez soulager d'autres malheureux comme moi.

» Je suis votre ami,

» Jean Griffour,
» Ancien de Saint-Simon,
Aix-les-Bains. »

Ainsi, voilà un bon et honnête travailleur qui était affligé d'une hernie depuis près d'un demi-siècle et que la méthode Claverie en a délivré ! L'exemple est concluant.

C'est que cette méthode est essentiellement palliative. Elle arrête le mal, elle le refroidit avec douceur, par degrés. Par un privilège admirable, l'application du bandage pneumatique sans ressort restitue immédiatement la liberté de ses forces et de ses mouvements à celui qui le porte. On voit d'ici quelle est l'importance de ce premier résultat pour les travailleurs de tous les corps d'état, à la ville comme à la campagne. Cela fait, la hernie se comprime et elle finit par disparaître.

Cette cure graduée, si humaine et si complète, ne pouvait être obtenue que par un système supérieurement combiné. En effet, jusqu'ici, les bandages à ressort étaient intolérables, durs, cruels sans leur étreinte, d'une brutalité barbare, ils risquaient d'estropier les gens et ils leur infligeaient un véritable supplice, à ce point qu'ils préféraient renoncer à les porter. D'ailleurs, ils ne soulfraient mille morts, ils n'avaient pas l'espoir de guérir. Avec la méthode et l'appareil Claverie — qui marqueront dans la science de notre temps — tout change de face. Le malade est, sur-le-champ, soulagé, il redevient un homme valide. Quelques mois de patience et sa hernie s'effacera d'elle-même. Le port d'un bandage ne sera plus qu'une mesure de parfaite sûreté.

Ce qui fait le grand succès de cette invention dans toutes les classes, c'est la facilité avec laquelle on peut se la procurer et se l'adapter efficacement. Il suffit, pour cela, de demander à M. Claverie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, son « Traité de la Hernie » qu'il se fait un plaisir d'envoyer gratuitement à toutes les personnes qui lui en expriment le désir. C'est ce qui explique la vogue qu'il a obtenue en France et à l'étranger.

Je ne puis donc que donner aux heureux le pressant conseil de recourir à ce moyen de guérison : il est infaillible. Qu'ils renoncent à tout autre régime et qu'ils adoptent celui-là. Toute hésitation, tout atermoiement pourrait avoir pour eux — ils ne l'ignorent pas — des conséquences terribles. On peut mourir d'un instant à l'autre d'une hernie étranglée, et cet étranglement éclate parfois avec la soudaineté d'un coup de feu. Agissant ainsi, ils se mettraient à l'abri de toute catastrophe et retrouveront aussitôt la force, la santé et la vie. Quoi donc hésitera ?

Dr NAMY.

LES ADRESSES

des Conseils Municipaux AU MINISTÈRE

Saint-Pardoux-les-Cards (Creuse)

Les conseillers municipaux de la commune de Saint-Pardoux-les-Cards, élus le 6 mai dernier sur un programme de défense républicaine, adressent au conseil des ministres présidé par M. Waldeck-Rousseau l'expression de leurs plus sincères félicitations pour l'ardeur avec laquelle il assure sans faiblesse l'application de toutes les lois de défense républicaine et réprime les entreprises des factieux.

Ils applaudissent aux mesures prises contre le cléricalisme, l'ennemi de toute liberté.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre

Séance du 9 juillet

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Deschanel, président.

Les marchés a terme

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du interpellation de M. Mirman sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour mettre un terme aux abus qui se commettent dans les ventes publiques de laines peignées à Roubaix.

DISCOURS DE M. DRON

M. Dron. — J'ai la tâche ingrate et délicate de répliquer à thèse apportée l'autre jour à la tribune par M. Motte.

Je tiens à dire tout de suite que je demande avec **MM. Mirman** et **Pasqual** la suppression absolue du marché à terme sur les laines peignées. (Très bien ! Très bien !)

Tout le monde joue au terme à Roubaix-Tourcoing. Il s'est créé des maisons de commission à terme. Les garanties que la raison de liquidation a voulu donner sont illusoires. La prépondérance prise par le centre de Roubaix-Tourcoing est due à l'esprit de progrès, à la hardiesse des conceptions, à l'audace des commerçants, au courage des ouvriers ; ce n'est pas le terme qui a créé cette prééminence.

Ou dira cependant, au contraire, que le goût du jeu ne soit de nature à faire disparaître l'esprit de travail.

Sur une marchandise qui vaut 5 à 6 francs, en moyenne, on a constaté, à un moment donné, un effondrement des cours qui s'élevait jusqu'à 2 fr. 50 et que rien ne pouvait faire prévoir. C'est alors que la production de la laine peignée devient moindre qu'on voit se multiplier les opérations du marché à terme.

La production diminue et le terme augmente. Le terme joue toujours ; c'est l'œuvre des vendeurs à découvert.

M. Motte dit qu'il y a eu des crises de tout temps : en 1880, en 1886, et d'autres encore. Personne ne prétend que le cours de la laine doive être immuable ; il suit la loi de l'offre et de la demande, mais autrefois on pouvait raisonner, tandis qu'aujourd'hui, avec les fluctuations du terme il n'est plus possible à un commerçant d'y voir clair.

Si l'on veut connaître l'opinion de la région intéressée, on n'a qu'à prendre la délibération de la Chambre de commerce de Tourcoing, qui montre nettement le dommage matériel et moral causé par la crise à Roubaix. L'impression de la très grande majorité des commerçants est la même. Les filateurs et les fabricants sont contre le terme.

Nous avons des importateurs de laine avant 1888, avant le marché à terme. Le chef de la plus forte maison d'importation de Roubaix, la maison Masurel, est absolument opposé au terme. Les peigneurs sont neutres. On ne peut dire, en tout cas, qu'ils sont pour le marché à terme. M. Motte n'a pu défendre ici qu'une opinion personnelle.

M. Motte interrompt. — J'ai reçu après mon discours, une lettre par laquelle les peigneurs déclarent que, si on supprimait le marché à terme de Roubaix-Tourcoing, cette suppression devrait, en tous cas, être simultanée avec celle du marché d'Anvers.

M. Dron. — Mais nous pouvons les premiers supprimer le terme, et nous verrons disparaître le marché d'Anvers, car celui-ci ne se soutient que par les opérations françaises.

Les Allemands ne font plus aucune opération à Anvers.

On pouvait avoir autrefois quelques raisons contre la suppression du marché à terme. Ces raisons n'existent plus aujourd'hui.

Il ne reste plus que l'argument international. Où se trouve-t-il des marchés similaires à celui de Roubaix-Tourcoing ? Il n'y en a pas à Londres ; il en a existé un à Leipzig, mais il a été supprimé par un décret du 20 avril 1899 ; il n'en reste qu'un, c'est celui d'Anvers.

Anvers n'est pas un centre de production et de consommation, il ne peut pas vivre par lui-même, il ne se soutient que par des opérations faites, les unes par les Allemands, les autres par les Français. Or, les peigneurs allemands ont émis l'idée qu'ils ne déposeraient plus un kilo de laine peignée au marché d'Anvers et ils se sont décidés à fournir leurs clients au moyen des marchés à livrer effectifs.

Nous n'avons donc qu'à nous prêter nous-mêmes à la disparition du marché d'Anvers, en supprimant le marché de Roubaix-Tourcoing. Nous aurons un marché brut au lieu d'un marché à terme et notre pays n'en souffrira pas. (Applaudissements).

Il faut voir par quels moyens on peut arriver à la suppression du terme. Sont-ils si difficiles qu'on le prétend ?

Il résulte de démarches anciennes auxquelles j'ai pris part, qui l'inscription des laines peignées était irrégulière dans le marché à terme.

Les marchés à terme ont commencé se former vers la fin de 1880. Mais, bientôt après, conséquent, la loi de 1885. Je ne demande pas d'ailleurs au ministre de changer l'interprétation de la loi sur les ventes publiques, mais je tiens à prendre le texte de la loi.

Le loi de 1885, faite au lendemain des krachs financiers, n'a eu qu'un but moral : elle a voulu supprimer l'exception de jeu.

Les marchés à terme sont antérieurs à 1885, donc ne n'est pas la loi de 1885 qui les désorganise.

Ce n'est pas par des textes improvisés qu'on règle de pareilles questions. Que pense la loi que le Mirman propose ? Signifie-t-elle que ce qu'il appelle la maison de jeu de Roubaix-Tourcoing sera à disparaître ? Non, elle signifie et qu'on fermera la maison de jeu de Roubaix et qu'on interdira les marchés à terme.

Or, dans des matières aussi délicates on ne doit pas s'abandonner à une législation improvisée.

M. Deschanel dit qu'il est saisi d'une action préjudicielle de MM. Motte, Brindeau et Reille, invitant la commission à faire une enquête sur la question.

M. Balsan vient soutenir le projet de Mirman, car, dit-il, la spéculation de la maison Roubaix-Tourcoing a fait perdre dans la campagne actuelle 100 millions de francs à l'industrie lainière française.

M. H. Leygue demande le renvoi de cette proposition à la Commission.

Le renvoi à la commission est prononcé par 327 voix contre 192.

M. Mirman. — Vive le jeu ! vive les spéculateurs ! (Mouvements divers).

M. Deschanel. — Ces paroles ne figureront pas à l'Officiel.

La prochaine séance est fixée à 2 h. 1/2.

La séance est levée à midi 1/4.

Séance du soir

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de **M. Deschanel**, qui communique à la Chambre une lettre de **M. le Président de la République** informant que la revue militaire sera passée le 14 juillet sur l'Hippodrome de Longchamps.

Des places spéciales seront réservées à MM. les députés.

Après l'adoption de quelques projets de loi, la Chambre aborde la discussion du projet des contributions.

Les quatre contributions

M. Magniaudé développe une motion préjudicielle tendant à décider que les contributions directes ne seront pas détachées de l'ensemble du budget de 1901.

Cette motion est repoussée par **430** voix contre **97**.

M. d'Aremborg demande que la Chambre ajourne au 10 juillet la discussion sur les quatre contributions.

Cette motion est repoussée par **317** voix contre **225**.

DISCUSSION GÉNÉRALE

Discours de M. Lasies

M. Lasies a la parole.

Je dois décrire d'abord que mon intention est de faire une opposition bien nette au gouvernement.

Je regrette de ne voir sur les bancs du gouvernement que trois ministres, alors que j'ai des questions à poser, et au ministre de la Guerre, et à celui de la Marine et à M. le président du Conseil.

M. Baudry d'Asson. — Ils sont allés chercher Dreyfus dans le cabinet du ministre de la Guerre. (Bruit. — Exclamations.)

M. Lasies. — Ne pourrait-on pas suspendre la séance pendant quelques minutes ? Je désignerais ses divers bancs.)

Qu'on attende dix minutes pour leur permettre d'arriver. (Nouvelles exclamations.)

M. Lasies n'insiste pas, et continue :

Je dois dire pourquoi je ne voterai pas les quatre contributions.

Je m'étonne que le ministre de l'Instruction publique ait oublié son programme d'autrefois, et que le ministre des Finances ait proposé un impôt progressif sur les chargés.

Quand au ministre du commerce, lui aussi, oublie trop les programmes d'antan. Pourquoi ne demande-t-il pas la dénonciation tant de fois que le pays attend avec impatience, notamment des loix ouvrières, exemple la proposition Rajon sur les soies étrangères.

M. Coutant interrompant. — M. Lasies, si vous avez véritablement le souci de discuter les lois ouvrières, vous ne nous en empêcherez pas en interpellant tout le temps. (Vifs applaudissements à gauche).

M. Lasies. — J'ai toujours voté pour les amendements de M. Coutant.

L'orateur se plaint ensuite que le ministre de la marine ait commandé 10 bateaux en Angleterre pour transporter des troupes.

Lorsque ces bateaux ont été livrés, l'on s'est aperçu qu'ils étaient défectueux.

M. Coutant. — C'est vous qui nous mènes en bateau.

M. Coutant est rappelé à l'ordre.

M. Lasies continue. — Quand M. le Ministre de la guerre est arrivé au pouvoir, j'ai réservé mon opinion, j'attendais à voir, mais

Ces actes, je les combats, parce que je prétends que M. le Ministre de la guerre est en train de désorganiser complètement le dévouement de l'armée. (Applaudissement à droite. Réclamations à gauche).

Crie : A la question.

M. le Président du Conseil a fait un discours au Sénat, discours dont on a voie l'affichage encore, et où il a tenté d'excuser le ministre de la guerre, mais l'excuse était au pas légère. (Bruit.)

Il disait qu'il n'avait déplacé que 3 officiers. C'est comme si Dreyfus disait à ceux qu'il guillotine : « De quoi vous plaignez-vous ? Je ne fais que vous couper la tête. (Rires et applaudissements sur divers bancs. — Bruit à gauche.)

On a commis un pioche de lèse-patrie. (Mouvement.)

Le président. — Je prie l'orateur de ne pas s'écarter de la question. Il s'agit des contributions. (Très bien, très bien).

M. Lasies insiste et estime qu'en déplaçant le général Zimmer, le ministre a violé encore une fois la loi et les règlements.

Il a la la tribune, pour se justifier, une lettre confidentielle (Interruption à droite).

M. Dron. — Je ne puis pas vous laisser faire une interpolation désignées (Applaudissements à gauche). La tribune n'est pas faite pour les fantaisies individuelles.

M. Lasies. — L'on vous applaudit de ce côté et l'on vous conspue ici. (Bruit.)

M. Deschanel. — Je ne connais que mon devoir et ma conscience, et je ne connais pas les calculs indignes auxquels vous faites allusion (Applaudissements).

M. Lasies. — Si je ne puis critiquer les actes des ministres, je n'ai plus qu'à m'en aller. (Bruit. Rires. Applaudissements.)

Le président. — J'invite l'orateur à donner les motifs pour lesquels il ne votera pas les 4 contributions.

M. Lasies. — Je ne donnerai pas mon vote parce qu'il y a au ministère de la guerre un homme qui désorganise l'armée, et un ministère de l'intérieur, un homme... (Interruptions à gauche.)

Je comprends que M. Waldeck-Rousseau ne soit pas là, ce qui troublerait la sérénité qu'il doit avoir depuis que Notre Saint-Père le Pape lui a envoyé une bénédiction spéciale. (Applaudissements et rires à droite.) Ce qui ne l'empêche pas de combattre les droits des catholiques. (Interruptions à gauche.)

M. Lasies. — J'estime, continue l'orateur qu'il est dangereux de laisser M. Waldeck-Rousseau gouverner pendant les vacances. (Bruit).

Le président. — Je vous prie de ne parler que des 4 contributions. Je vous rappelle une dernière fois à la question. (Applaudissements. Très bien à gauche).

M. Lasies continue ses attaques contre M. Waldeck-Rousseau.

Quand on voit un homme qui a complètement renié son passé politique, qui a frappé ses anciens amis, qui a trahi ses amis, qui a bouleversé il obéit et comment il a pu mettre en main dans la main de M. Millerand, socialiste, lui qui représente la bourgeoisie une toute son expression. (Bruit à gauche).

M. le Président. — L'on dirait vraiment que vous cherchez à envenimer la discussion.

M. Lasies. — C'est vous qui, de parti pris, voulez empêcher la discussion — je la poursuivrai malgré votre sonnette et vos rappels à l'ordre.

Le ministère de l'intérieur a pris le masque de Cromwell. (Exclamations). On n'est pas un ministre, c'est un simple agent d'affaires au pouvoir.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Lasies. — Il y a un ministre de la guerre qui est purgeaine l'armée ; se laisse le prérogative de la défaite. (Protestations et bruit prolongé à gauche).

Le président. — J'invite l'orateur à retirer cette parole. (Très bien ! Très bien !)

Voix à gauche. — La contre.

M. Lasies. — Je ne retire rien. Je l'aggrave au contraire. Ce général déchire la loi comme Dreyfus avait déchiré le drapeau.

(La gauche couvre la voix de M. Lasies par le bruit des pupitres.)

Le président. — M. Lasies, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Lasies quitte la tribune au milieu des bruits prolongés.

Le président. — Je vous propose la censure. Encore une fois, retirez vos paroles. (Bruits.)

M. Lasies. — Du moment qu'il s'agit d'une peine pécuniaire, je maintiens formellement ce que j'ai dit. (Bruit prolongé.)

Le président. — Je vous rappelle formellement à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Charles Bernard succède à **M. Lasies** à la tribune.

M. Charles Bernard. — Moi son plus, je ne voterai pas les contributions

Je ne voterai pas pour un gouvernement qui s'en rient fait depuis qu'il est au pouvoir et qui est un gouvernement de désagrégation nationale. (Bruit).

M. Millevoye demande la parole. (Bruit, cris : clôture ! clôture !)

La clôture de la discussion générale est prononcée à mains levées.

M. Baudry d'Asson veut parler.

Le président l'invite à quitter la tribune.

L'article premier est pris en discussion.

La contribution des portes et fenêtres

M. Magniaudé développe un contre-projet ayant pour but de ne plus percevoir la contribution des portes et fenêtres supprimée depuis le mois de juillet 1902 et que l'on continue à percevoir.

Il y a une situation absolument anormale.

INCIDENT

Au cours de la discussion se produit un petit incident.

Un paquet est lancé d'une des tribunes du public dans la salle des séances. Il est à l'adresse de M. Chevillon, député, et provient d'un désœuvré qui est aussitôt expulsé.

Le billet à l'adresse de M. Chevillon est signé Louis Latour et parle de démêlés avec la Compagnie transatlantique et d'une somme de 20,000 francs.

L'impôt sur le revenu

M. Magniaudé défend son contre-projet tendant à introduire dans le projet des quatre contributions l'impôt sur le revenu.

M. Guillain, rapporteur général. — Une commission spéciale étudie en ce moment la question de l'impôt sur le revenu. Je demande que le contre-projet de M. Magniaudé lui soit renvoyé (Très bien, très bien).

M. Holtz. — Je considère qu'il n'y a aucune raison pour ne pas incorporer, comme on l'a fait son projet dans les quatre impositions dans le budget (Très bien, très bien).

Rien n'empêche les Commis généraux de statuer sur deux contributions, sur la répartition et de statuer plus tard une session extraordinaire comme cela a déjà eu lieu.

C'est le 11 juillet 1883 qu'on a voté les conventions. La Chambre d'alors ne s'est sérieuse qu'un mois. Rien n'empêche la Chambre actuelle de suivre quelque temps encore pour voter une réforme d'ordre général (Très bien).

M. Magniaudé demande à son tour au rapporteur général.

Le Commission de l'impôt sur le revenu étude depuis deux ans de la question n'a rien fait jusqu'à présent. Elle ne fera pas davantage d'ici à la fin de la législature. Il demande que le contre-projet ne soit pas disjoint des quatre contributions.

La Chambre peut immédiatement discuter un projet d'impôt sur le revenu, chacun a son opinion faite (Très bien, très bien).

M. Caillaux, ministre des finances, combat le contre-projet de M. Magniaudé et en demande la disjonction.

M. Magniaudé insiste à nouveau. Il s'agit, dit-il, d'un contre-projet qui doit avoir la priorité.

M. Ferrand Bizon expliquant son vote, déclare qu'il votera contre le renvoi.

M. Astier dit qu'il est partisan de l'impôt sur le revenu. Aussi propose-t-il à la Chambre de décider qu'il sera établi un impôt sur le revenu à partir de 1907 ?

Le renvoi, mis aux voix, est prononcé à la majorité de **426** voix contre **121**.

Le président met aux voix la motion de M. Astier.

M. Massabuau déclare qu'il votera contre.

La motion de M. Astier est renvoyée à la commission de l'impôt sur le revenu.

Les grands magasins

M. Georges Berry défend ensuite un amendement tendant à supprimer les droits d'octroi, amendement pour augmenter les patentes des grands magasins.

M. Guillain rapporteur général demande la disjonction qui est adoptée.

Les 2 premiers articles du projet sont adoptés.

M. Ferrand Bizon expliquant son vote, déclare tendant à allonger d'une année le délai accordé aux contribuables pour réclamer contre les évaluations résultant de la réunion décimale est adopté.

Après un échange d'observations entre **M. Boucher** et le ministre des finances au sujet de l'évaluation de la propriété bâtie, l'article 3, est adopté.

M. Gaffier défend un article additionnel tendant à dégrever les petits propriétaires dont les vignobles ont été phylosérés ou victimes d'intempéries.

L'amendement combattu par le gouvernement et la Commission est, malgré tout, adopté à la majorité de **343** contre **159**. (Applaudissements sur divers bancs).

Les articles suivants jusqu'à l'article 19 inclus sont adoptés.

M. Jonart développe un amendement tendant à ne pas interpréter d'une autre façon l'article 66 de la loi de 1890.

VOTE DE L'ENSEMBLE

Avant le vote sur l'ensemble on demande la parole

M. Baudry d'Asson qui veut lire une exclamation à quelques ministres qui ont applaudis tous. (Cris : bis ! bis !)

M. Millevoye insistant M. Lasies se plaint que plusieurs ministres se soient pas la.

L'ensemble est voté par **502** voix contre **96**.

La séance est levée à 8 heures et renvoyée à demain à 2 heures.

Physionomie de la Chambre

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, il a fallu encore toute la séance du matin pour achever l'interpellation Mirman sur les laines peignées.

C'est, on s'en souvient, après le discours de M. Motte en faveur du maintien des marchés à terme que la discussion avait été interrompue.

M. Dron a répondu aujourd'hui à ce discours et, nous sommes heureux de le constater, son succès a été très-vif. L'honorable député de Tourcoing a réfuté la thèse de M. Motte avec une clarté de langage, avec une vigueur d'argumentation qui ont fait beaucoup d'impression sur la Chambre.

M. Dron s'était placé d'ailleurs, pour demander l'abolition des marchés à terme, sur un terrain où il était en quelque sorte intangible.